

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Journal et Fait-divers

Le terrible drame dont les bureaux de la *Lanterne* ont été les témoins, appelle une fois de plus l'attention sur les dangers d'une presse que rien ne bride et qui n'est guidée que par la passion.

M^{me} Paulmier, femme d'un député, insultée dans son honneur par un « filet » signé Mouston, prend un revolver et à défaut de M. Millerand, directeur du journal, tue M. Olivier, le secrétaire de la rédaction. Voilà le fait-divers dans sa brutale simplicité.

L'opinion publique déplore qu'un brave garçon, innocent, soit la victime, mais elle approuve la vengeance. L'opinion publique qui, tous les jours, voit une certaine presse traiter à tort et à travers, les gens d'imbéciles, de canailles, de concussionnaires, de voleurs, de forbans, se dit, in petto, que si jamais un malheur arrivait du fait d'un insulté pas content, ce ne serait pas volé par l'insulteur. Aussi, à supposer que M^{me} Paulmier ait tiré sur le signataire de l'article, M. Henri Turot, — lequel, entre parenthèses, (disons-le tout de suite, car c'est à son honneur et à celui de la corporation) — a fait de très nobles et très touchantes excuses dans le journal même où avait paru l'attaque, si M. Henri Turot avait reçu les balles qui, logiquement, s'adressaient à lui, il n'eût trouvé dans le public qu'une commiseration analogue à celle qu'a rencontrée Morin, l'homme d'affaires que « descendit » jadis M^{me} Clovis Hugues. Je ne fais pas de rapprochement, M. Henri Turot est un journaliste à la plume trop souvent vive, mais il est d'habitude loyal; tandis que Morin n'était pas grand chose, l'employé aux basses besognes d'une agence de renseignements, c'est-à-dire moins qu'un policier.

M. Turot s'excuse de sa mauvaise action par le travail hâtif de la dernière heure. Il est certain qu'au moment de la mise en pages, lorsqu'il manque vingt-cinq lignes dans la *une*, le rédacteur à qui l'on confie la corvée n'a ni le temps de beaucoup réfléchir, ni celui de se relire. Il bâcle, envoie à la composition, et le reste est l'affaire du correcteur. Malheureusement, cette excuse n'en est pas une. Si M. Turot n'avait pas eu l'habitude de l'invective, si cette basse et indigne polémique personnelle n'avait pas été dans « son genre », au moment de la bousculade, il n'eût pas écrit le billet qui a causé le drame de la *Lanterne*. Comme les journalistes de bon ton — et il en reste, — il aurait traité à plume levée quelques questions d'art, d'éducation, de morale, un de ces lieux-communs pour lequel chacun de nous est toujours prêt à rompre une lance.

Mais dans ces feuilles qui s'adressent à la foule, qui veulent la chatouiller au bon endroit, c'est-à-dire qui la flattent en discréditant tout ce qu'elle jalouse, il faut autre chose que du bon ton, il faut le mot qui cingle, qui pique et au besoin — qui fait tuer.

Le remède à cet état de choses n'est pas dans la législation, il est dans les mœurs. Tant que le journal pourra se tirer indemne d'une polémique outrageante, il n'hésitera pas à l'employer, parce que la violence fait monter le tirage; tant que le journaliste pourra sortir avec un duel, d'un mauvais pas, il risquera ce mauvais pas, qui sert si bien les intérêts financiers de la maison.

Ce qu'il faudrait, c'est que, comme en Angleterre, où le duel est inusité, on fit appel aux tribunaux pour le redressement des torts de la presse. Il est évident que si, tous les jours, M. Rochefort, qui insulte quelqu'un, recevait du papier timbré, et que ce papier timbré se transformât en amendes, il y a beau temps que M. Rochefort aurait renoncé à son vilain métier. A la longue même, les tribunaux adopteraient un tarif: imbécile, coûterait 20 fr. d'amende; canaille, 45 fr.; concussionnaire, 70 fr.; prussien, 75 fr.; infecte fripouille, ignoble cafard, goujat, abject individu, échappé du bagne, et violateur de petites filles, reviendraient l'un dans l'autre à 100 francs.

A ce taux-là, Ferry, Gambetta et à peu près toutes nos gloires nationales, se seraient fait des rentes avec la plume de M. Rochefort, mais en même temps la presse se serait un peu épurée et nous n'aurions pas aujourd'hui à enregistrer le fait-divers douloureux de la *Lanterne*.

C. R.

LA REVISION

Avant la décision ministérielle

Nous devons, avant d'indiquer, quelle est la décision ministérielle, résumer brièvement les faits qui ont précédé la réunion du Conseil:

La résolution prise par la commission consultative du ministère de la justice n'était pas destinée à faciliter la tâche du cabinet. Elle est, on le sait, négative, puisque trois membres se sont prononcés pour la revision et que trois membres se sont montrés hostiles.

Le conseil n'était pas lié par cette décision: il pouvait en prendre une autre sous sa responsabilité. Et on comprend qu'il ait tenu à ce que tous ses membres fussent présents. Car, s'il y avait accord sur l'opportunité de saisir la Cour de cassation et sur la nécessité d'en finir avec cette triste affaire, il est possible que la décision de la commission consultative ait amené des divisions entre les ministres et ait exercé une influence sur quelques-uns d'entre eux qui s'étaient ralliés à la revision par concession aux principes de la solidarité ministérielle.

A quel parti devait-on s'arrêter? Il faut envisager la situation en dehors de toutes les questions de sentiment et de toutes les passions de parti.

Si le cabinet abandonnait la procédure de revision, c'était l'agitation qui se prolongait, qui s'aggravait, qui s'éternisait même; si le cabinet se prononçait pour le renvoi à la Cour de cassation, c'était peut-être une crise gouvernementale, la résolution de la commission devant influencer puissamment sur l'esprit d'un grand nombre de représentants; c'était peut-être aussi le conflit s'accroissant entre le pouvoir civil et le pouvoir militaire.

Il était difficile de choisir entre ces deux éventualités, également redo tables.

Et cependant, en raison même du trouble et de l'excitation des esprits, la sagesse commandait de s'en remettre à la Cour de cassa-

tion qui, dégagée de toutes les passions, dira définitivement s'il y a matière à reviser le procès de 1894. C'est peut-être la seule autorité vraiment sereine et impartiale, devant laquelle on s'inclinera avec confiance et avec respect.

Le ministère l'a compris et s'est, à notre avis, arrêté à la détermination la plus sage.

Voici le compte rendu officiel du conseil d'hier:

Les ministres se sont réunis hier en conseil de cabinet au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Henri Brisson.

La délibération a pris fin à une heure et quart.

Sur la décision du conseil, M. le garde des sceaux transmettra à la Cour de cassation la demande de revision dont il a été saisi.

M. le garde des sceaux a fait connaître au conseil qu'il allait adresser au procureur général des instructions pour que toute attaque contre l'armée soit immédiatement poursuivie.

Le ministre des colonies a communiqué au conseil une dépêche de Saint-Louis lui faisant connaître qu'un grand succès, qui fait le plus grand honneur à la valeur de nos troupes, vient d'être remporté sur Samory à la Côte d'Ivoire.

Cinq mille prisonniers ont rendu leurs armes. Vingt mille personnes ont fait leur soumission. Nous avons eu un tirailleur blessé.

La population, terrorisée par les troupes de Samory, accueille avec enthousiasme notre colonne, comprenant 400 hommes.

Contrairement aux indications données par quelques journaux, le gouvernement n'a reçu, depuis le mois d'avril, aucune nouvelle du commandant Marchand.

Un conseil des ministres aura lieu aujourd'hui à l'Élysée.

LE RETOUR DU VAINCU

L'amiral Cervera et le ministre de la marine espagnol. — Incidents, commentaires.

On mande de Madrid:

Un incident qui s'est produit à l'arrivée de l'amiral Cervera à Madrid, est très commenté.

Au moment où l'amiral descendait du wagon, le ministre de la marine fit un pas vers lui, les bras levés, comme s'il voulait l'embrasser, mais l'attitude froide et correcte de l'amiral Cervera fit comprendre au ministre qu'il se refusait à toute marque d'effusion.

Les commandants et les officiers de marine qui accompagnaient l'amiral Cervera ne cachaient pas leur antipathie pour le ministre de la marine.

Deux officiers au milieu de la foule, qui attendaient à la gare, prononcèrent d'une voix assez forte cette phrase, à l'adresse du ministre:

— Cet homme est responsable de tout, c'est vraiment incroyable qu'il reste au pouvoir. »

Le bruit court que l'amiral Cervera est porteur de documents démontrant clairement que, malgré ses objections, il fut obligé de sortir en plein jour de Santiago avec son escadre.

Par conséquent, le conseil de la Cour suprême, devant laquelle comparaitra l'amiral Cervera, promet d'être vraiment intéressant.

INFORMATIONS

Election au Conseil d'arrondissement

Nantes. — Canton de Clisson: M. Pequin, républicain, 1,781 voix, élu; M. Briand-Perraud, conservateur, 1,000 voix. Sièges gagnés.

Voyages ministériels

Les ministres sont arrivés, en voiture à Vertus (Marne) escortés par une foule énorme. De nombreux cris de « Vive l'armée » ont été poussés; le général Chanoine, ministre de la guerre, était accompagné de M. Vallé sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur; MM. Fosse, ancien préfet de la Marne, directeur du personnel au ministère de l'intérieur; Gilbert, préfet de la Marne; Riou, secrétaire général; le docteur Janin, président de la Société de tir, etc.

Le général Chanoine, a présidé la distribution des prix de la société de tir et distribué quelques distinctions honorifiques. Le Dr Janin a prononcé un discours patriotique très applaudi.

Le général Chanoine a affirmé l'union du gouvernement, de l'armée et du pays pour la défense de la patrie, et la solidarité existant entre les officiers de la réserve et de la territoriale avec leurs camarades de l'armée active.

Le cortège s'est rendu à la mairie, où un vin d'honneur a été offert aux invités. M. Vallé, sous-secrétaire d'Etat, a assuré que l'armée et la nation, représentées par les pouvoirs publics, ne font qu'un; il met sa main dans celle du général Chanoine et boit à la France et à l'armée.

M. Vallé a présidé à Sézanne (Marne) un banquet de cinq cents convets.

M. Vallé, dans un toast applaudi, a dit que la France, la République et l'armée ne font qu'un, et qu'une étroite solidarité les unit; il a lu une dépêche de M. Bourgeois et du général Chanoine, regrettant de ne pouvoir assister à cette fête, à cause de la réunion du conseil des ministres, et il a bu à la France, à la République, à l'armée.

M. Maruéjols, ministre du commerce, arrivera à Port-Vendres samedi 8 octobre; le lendemain, dimanche, il inaugurera le monument élevé à Port-Vendres aux rapatriés de Madagascar, morts en arrivant dans ce port. Le lundi 10 octobre, M. Maruéjols inaugurera la voie ferrée de Céret à Amélie-les-Bains et Arles-sur-Tech. Trois banquets seront offerts au ministre: à Rivesaltes, Port-Vendres et Amélie-les-Bains.

Inauguration

Dimanche a eu lieu à Gréville, près Cherbourg, l'inauguration de la statue élevée à la mémoire de Millet, le célèbre auteur de *l'Angelus* et des *Glanieuses*.

Le ministre de l'instruction publique était représenté par M. Henri Havard, inspecteur général.

Mort d'un diplomate

M. Desprez, ancien ambassadeur de France près le Saint-Siège, vient de mourir, après une longue maladie.

Manifestation à Alger

Comme l'année dernière, à pareille époque, une manifestation antisémite a eu lieu, sur la tombe de Grégoire, ancien rédacteur en chef du *Radical algérien*. La tombe de Grégoire était recouverte de couronnes et de bouquets; plusieurs discours ont été prononcés.

